

## Fiche de poste

### Enseignant chargé de mission ASH pour la coordination des accompagnants d'élèves en situation (AESH)

Circonscription Quimper ASH handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Chargé de mission ASH pour la coordination des AESH
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH Handicap
Lieu d'exercice	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Finistère 1, Bd du Finistère - QUIMPER
Description du poste	<p>Le coordonnateur des AESH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure les affectations des personnels chargés de la mission d'auxiliaire de vie scolaire et coordonne les opérations de recrutement de ces personnels en lien avec coordonnateurs des PIAL et les services administratifs de la direction académique (DIVEL- ASH) ;</li> <li>- travaille en étroite relation avec l'IEN ASH ;</li> <li>- renseigne et tient à jour une base de données ;</li> <li>- élabore et organise le plan de formation d'adaptation à l'emploi de ces personnels ;</li> <li>- contribue à la mise en œuvre des actions de formation des AESH et les anime ;</li> <li>- contribue à l'information des équipes enseignantes de l'enseignement public de la maternelle au lycée pour toute question relative à l'accompagnement par un AESH.</li> </ul>
Conditions d'exercice	<p>Le coordonnateur des AESH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH</li> <li>- agit en relation avec les familles, les PIAL et leurs instances de pilotages (pilotes, coordonnateurs), les établissements et services spécialisés et la MDPH ;</li> <li>- exerce à temps plein ;</li> <li>- organise son emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures annualisées.</li> </ul>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitudes à la médiation, à l'écoute, et à l'adaptabilité nécessaire au travail en équipe et en partenariat</li> <li>- Aptitudes à la conduite de réunions.</li> <li>- Aptitudes à l'animation de formations</li> <li>- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative</li> <li>- Disponibilité</li> <li>- Discrétion professionnelle</li> </ul>
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des textes officiels, des dispositifs et structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap, et des procédures d'orientation et de compensation du handicap</li> </ul>
Certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI, ou CAPASH seront privilégiées.</li> </ul>

Régime indemnitaire	Ind. 1994 = Indemnité pour les enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté Montant pour les coordonnateurs = 2118 euros bruts annuels soit 176,50 euros bruts mensuels Ind. 0408 = Indemnité de fonctions particulières pour les enseignants titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH Montant : 844,20 euros bruts annuel soit 70,35 euros bruts mensuel
---------------------	--